



# RÈGLEMENT LA VIRÉE DES PUCES

sous réserve de réglementation sanitaire

## Article 1

Inscription en ligne : [www.ac-pucesligneronnaises.org](http://www.ac-pucesligneronnaises.org) à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022

Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.

Votre inscription sera validée et dans les jours suivants, vous figurerez sur la liste des inscrits.

## Secrétariat – dossard- départ- arrivée – vestiaire- consigne – douche

Le rendez vous est fixé à la salle omnisports Complexe du Reinet » route de Froidfond 85670 St Christophe du Lignerou.

Le retrait des dossards se fera de 7 h à 8 h30 avec la remise d'une bouteille d'eau, car pas de ravitaillement sur le parcours. Une permanence sera tenue pour les dossards du 5km jusqu'à 10h

Une consigne gratuite sera proposée, au départ et à l'arrivée pour les sacs de sport des coureurs.

Un ravitaillement vous sera proposé à l'arrivée, vestiaire douche à l'arrivée ( sous réserve).

## Article 2

Pour les licenciés FFA : obligation d'adresser la copie de votre licence de la saison 2022-2023

Les autres licences : athlé compétition, athlé entreprise, athlé running, le pass « j'aime courir » ne seront valables que si leur date de départ est au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

En cas d'incapacité de faire la course, le remboursement s'effectuera seulement sur présentation d'un certificat médical pour non aptitude.

## Article 3

pour les non licenciés FFA : obligation de présenter un certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la course à pied en compétition, datant de moins d'1 an à la date de la course. Article L231-3 du code du sport.

## Article 4

Assistance assurée par les secouristes avec médecin et service d'évacuation si nécessaire.

## Article 5

Circulation : elle s'effectuera sur le côté droit de la chaussée. Interdiction des accompagnateurs à vélo, à roller ou autres. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident durant l'épreuve.

## Article 6

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de l'AIAC.

## Article 7

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les non licenciés doivent s'assurer personnellement.

## Article 8

Chronométrie : elle est assurée par des dossards pucés pour les classements ( IPITOS) et par des chronométreurs officiels.

## Article 9

Droit à l'image : les concurrents autorisent, les organisateurs, à utiliser les images fixes ou vidéos, sur lesquelles ils pourraient apparaître lors de leur participation à la course. Cette autorisation vaut pour tous les supports promotionnels et/ou publicitaires.

### Article 10

**CNIL** : conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1998, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles, vous concernant.

### Article 11

**Litiges** : un membre de l'organisation sera responsable du traitement des litiges et de l'application du présent règlement. Sa décision sera sans appel. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

### Article 12

Les dossards seront distribués en fonction de la course, et les positions dans les sas , seront affectées en fonction de la performance.

## LES DÉPARTS

**9 H 10 km** route de Froidfond au lieu-dit le Pré Neuf

droit d'engagement 13 € licencié FFA 9 €

ouvert aux femmes et aux hommes nés en :

Cadet	F / H	16 / 17 ans	2007/2006
Junior	F / H	18 / 19 ans	2005/2004
Espoirs	F / H	20/21/22 ans	2003/2002/2001
Seniors	F / H	23 à 34 ans	1989 à 2000
Master	F / H	35 ans et après	1988 et moins

**9 H 05 Joelettes** route de Froidfond

ouvert aux femmes et aux hommes, 5 équipage maximum

**9 H 20 Semi** route de Froidfond au lieu-dit le Pré Neuf

droit d'engagement 14 € licencié FFA 10 €

ouvert aux femmes et aux hommes nés en :

Junior	F / H	18 / 19 ans	2005/2004
Espoirs	F / H	20/21/22 ans	2003/2002/2001
Seniors	F / H	23 à 34 ans	1989 à 2000
Master	F / H	35 ans et après	1988 et moins

**11 h 10 5 km**

droit d'engagement 9 € licencié FFA 5 €

ouvert aux femmes et aux hommes nés en :

Minime	F / H	14 / 15 ans	2008 /2009
Cadet	F / H	16 / 17 ans	2007/2006
Junior	F / H	18 / 19 ans	2005/2004
Espoirs	F / H	20/21/22 ans	2003/2002/2001
Seniors	F / H	23 à 34 ans	1989 à 2000
Master	F / H	35 ans et après	1988 et moins

**Pour toutes les courses**

La case « meilleure performance de l'année » permet un classement dans les différents sas. Au vu de la couleur de leur dossard, les athlètes qui s'inscrivent, s'engagent à se placer directement dans le sas prévu. Toutes les inscriptions non renseignées, à la case performance de l'année, seront placées dans le sas populaire.

**Article 13**

**Résultats – récompenses** : classement scratch pour l'ensemble des courses.

Section athlétisme de l'ALSCL, route de Froidfond, 85670 Saint Christophe du Ligneron

Contact seulement par SMS au 06 10 68 13 99.

**Athlétique Club les Puces Ligneronnaises– droits réservés 2022.**